

Les cités grecques de la côte Ouest du Pont-Euxin

ALEXANDRU AVRAM
(Respondent JOHN HIND)

Rien de plus simple que de présenter un bilan de nos connaissances sur les cités grecques situées sur la rive occidentale du Pont-Euxin aux VII^e – IV^e siècles à la lumière des sources contemporaines. Comme on le sait, l'information épigraphique est à cet égard presque nulle, alors que même les écrits des auteurs anciens ne nous renseignent qu'avec parcimonie sur la vie des Grecs de cette zone bien éloignée. En fait, il n'y a que les quelques récits d'Hérodote et quelques données fort imprécises extraites de chroniques et de périple tardifs qui ont longtemps alimenté les recherches portant sur la colonisation grecque dans ce que les Anciens appelaient le Pont Gauche. Les dates mêmes des fondations de ces villes sont sujettes à caution; car il n'y a point de tradition précise – comme, par exemple, grâce notamment à Thucydide, et ensuite à Diodore, pour la Sicile et l'Italie méridionale – et les données archéologiques, si elles existent bien, ne sauraient à elles seules combler ce vide. Il est donc compréhensible que les savants, qui se sont penchés sur l'histoire des cités grecques du Pont Gauche, ont dû faire état à plusieurs reprises des documents littéraires et épigraphiques plus tardifs, tout en cherchant à en tirer certaines informations qui auraient pu concerner des époques beaucoup plus reculées que la date de la source même. Il s'agit là d'une méthode qui n'est pas nouvelle¹ et qui a déjà donné de bons résultats, notamment en ce qui concerne une datation plus serrée des fondations coloniales et la reconstitution des institutions et des cultes originaires dans le monde milésien² ou mégarien.³

Quelles que soient les difficultés d'une telle démarche, les acquis me paraissent l'avoir emporté sur les déclarations d'ignorance. Néanmoins, sur un tel terrain les questions menacent de rester toujours ouvertes; car les acquis que l'on pourrait considérer comme définitifs sont bien négligeables par rapport aux domaines où règne le doute, et des nouveaux documents, surtout épigraphiques, qui, par exemple pour les villes de la côte septentrionale de la Mer Noire, ont plus d'une fois et à plus d'un titre changé les données sur tel ou tel point, sont encore à attendre.

Avant de procéder à un dépouillement des sources plus tardives il

conviendrait d'attirer l'attention sur un acquis de dernière heure qui me semble être d'une particulière importance pour l'investigation que je propose. Dans une belle étude portant sur les périples de la Mer Noire, P. Arnaud⁴ vient de reprendre et de développer l'idée d'A. Baschmakoff, qui était passée à peu près inaperçue – au moins des exégètes du Pont-Euxin⁵ –, selon laquelle le périple dit “de Scylax” daterait d'environ 500. Sa compilation définitive est, certes, de l'époque d'Alexandre le Grand; mais, au moins pour ce qui est du Pont-Euxin, le périple présente quelques caractères qui en font remonter la source jusqu'à cette date très haute. En fait, contre une telle date il n'y avait apparemment qu'un seul argument: la mention de Chersonèse Taurique, fondée, comme on le sait, en 422/1.⁶ Mais le périple ne mentionne que Χερσόνησος ἐμπόριον, ce qui est brillamment confirmé par un passage de Strabon (7. 4. 2), qui continue à mettre à rude épreuve l'ingéniosité des savants: ἡ παλαιὰ Χερσόνησος κατεσκαμμένη (“la vieille Chersonèse qui est entièrement ruinée”).⁷ Qui plus est, les découvertes archéologiques et notamment les *graffiti* y attestent sans l'ombre d'un doute un établissement à caractère mixte mégaro-milézien dès le dernier quart du VI^e s.⁸ Si c'est donc bien cet *emporion* qui figurait dans le périple,⁹ plus rien ne s'oppose à ce que l'écrit ait été composé vers 500. Aux arguments déjà avancés par son prédécesseur, Arnaud ajoute: “Un fait n'a pas frappé Baschmakoff. Il apportait pourtant indéniablement un atout majeur à son argumentation: le pseudo-Scylax n'est en effet en état de fournir d'évaluation de durée que pour cette «moitié gauche» du Pont. Sur ce point, il se distingue très nettement d'Hérodote (4. 85 sq.), qui, dans la seconde moitié du V^e siècle, mentionne deux itinéraires, des Bouches du Bosphore au Phase (9 jours et 8 nuits, soit 1110 stades) et de Sindique à Témiscyra, aux bouches du Thermodon (3 jours et 2 nuits, soit 330 stades), accorde à plusieurs reprises une importance justifiée à la ville de Sinope, et connaît déjà la conversion des durées en distances, alors que seul le compilateur hellénistique du Périple en fait usage dans les chapitres récapitulatifs”.¹⁰

A tout cela j'ajouterais que dans la liste des villes que donne le Périple pour la côte septentrionale de la Mer Noire il y a une lacune surprenante: c'est Olbia qui n'y est pas mentionnée, alors que des établissements de moindre importance sont même désignés comme étant des *po-leis*, par exemple 68: Νικώντιον πόλις, Ὀφιοῦσα πόλις. Avant l'époque d'Hérodote un tel silence aurait été bien plus pardonnable qu'au IV^e s. Il est de plus étrange que le Périple ne mentionne pas quelques villes des plus importantes, alors qu'il en donne les fleuves homo-

nymes. Le chapitre 67 enregistre le fleuve Istros (Ἰστρος ποταμός), alors que dans le chapitre suivant on trouve Τύρις ποταμός.¹¹ A propos d'Istros, Hérodote distingue clairement le fleuve de la ville et confère – sans doute pour éviter des confusions – à la ville le nom Ἰστροίη,¹² bien qu'en outre celui-ci ne semble jamais avoir désigné la fondation milésienne.¹³ Bref, les chapitres 67-68 du Périple du Pseudo-Scylax apportent des arguments supplémentaires pour la datation de l'écrit originaire au moins avant Hérodote.

Dans ces circonstances, une nouvelle lecture du chapitre 67 du Périple est instructive à plus d'un titre: Εἰσὶ δὲ ἐν τῷ Πόντῳ πόλεις Ἐλληνίδες αἷδε ἐν Θράκη. Ἀπολλωνία, Μεσημβρία, Ὀδησσόπολις, Κάλλατις καὶ ποταμὸς Ἰστρος. En effet, ce n'est que pour Apollonia, Odessos et Istros, dont les dates de fondation remontent à une époque beaucoup plus ancienne,¹⁴ que le passage est dépourvu d'intérêt. Il n'en est pas de même pour Mésambria, pour ne pas parler de Callatis.

Sur la fondation de Mésambria,¹⁵ nous disposons de deux informations apparemment contradictoires fournies par Hérodote. En décrivant l'itinéraire suivi par Darius lors de sa campagne contre les Scythes (519-517?), le père de l'histoire écrit (4. 93): Πρὶν δὲ ἀπικέσθαι ἐπὶ τὸν Ἰστρον, πρῶτους αἰρέει Γέτας τοὺς ἀθανατίζοντας. Οἱ μὲν γὰρ τὸν Σαλμυδησὸν ἔχοντες Θρήικες καὶ ὑπὲρ Ἀπολλωνίης τε καὶ Μεσαμβρίας πόλιος οἰκημένοι, καλεόμενοι δὲ Σκυρμιάδαι καὶ Νιψαῖοι, ἀμαχητὶ σφέας αὐτοὺς παρέδοσαν Δαρεΐῳ. A un tout autre endroit (6. 33), Hérodote parle de la mésaventure des Byzantins et des Chalcédoniens devant la menace de la flotte perse en 493 dans les termes suivants: Βυζάντιοι μὲν νῦν καὶ οἱ πέρηθε Καλχηδόνιοι οὐδ' ὑπέμειναν ἐπιπλέοντας τοὺς Φοινίκας [à savoir la flotte phénicienne au service des Perses], ἀλλ' οἷχοντο ἀπολιπόντες τὴν σφετέρην ἔσω ἐς τὸν Εὐξείνου Πόντον, καὶ ἐνταῦθα πόλιν Μεσαμβρίην οἶκησαν. Traditionnellement, on a voulu en tirer un renseignement sur l'acte de fondation de Mésambria. Mais comme le même Hérodote avait mentionné la ville dans le contexte des événements de 519-517 (?), les savants ont dû recourir à des interprétations tout aussi ingénieuses qu'inutiles. B. Lenk, par exemple, suivi de près par K. Hanell,¹⁶ estimait que l'historien avait mentionné déjà Mésambria "schon gelegentlich des Skythenzuges, aber nur um die Wohnsitze eines Thrakerstammes seinen Lesern zu bezeichnen".¹⁷ Chr. Danov et V. Velkov y voyaient la preuve d'une colonisation en étapes.¹⁸ "Il est évident que cette colonisation ne s'effectua pas en une seule fois, mais que ce fut un processus répété de plusieurs vagues successives d'émigrants".¹⁹

Cependant, en relisant attentivement le deuxième passage – et en bénéficiant en plus du privilège d’avoir pu faire état des recherches exhaustives de M. Casevitz sur le vocabulaire de la colonisation – N. Ehrhardt a démontré²⁰ qu’Hérodote n’y fait pas usage du verbe qu’il emploie communément pour désigner l’acte de fondation d’une colonie (κτίζω).²¹ Il emploie en revanche l’aoriste de οἰκέω, qui n’est attesté que sept fois dans toute son oeuvre.²² M. Casevitz en a donné et commenté les occurrences, ce qui m’épargne l’effort de poursuivre l’enquête à ce propos. En fait, trois exemples (Hdt. 1.1; 4.116; 5. 58) “concernent une migration de peuples non-grecs et leur installation, sans que soient indiqués une colonisation organisée ni un mode d’habitat et d’organisation politique”, alors que deux autres résultent de la correction de la tradition manuscrite (1. 57; 7. 164). L’exemple le plus proche du passage qui retient mon attention est 7. 170: Μίκυθος . . . ἐκπεσὼν ἐκ Ῥηγίου καὶ Τεγέην τὴν Ἀρκάδων οἰκήσας (“Mikythos chassé de Rhégion et s’étant établi à Tégée d’Arcadie...”).²³ Il s’agit donc d’un site préexistant, qui accueillit un réfugié. Il me paraît donc en être de même pour le passage concernant l’installation des Byzantins et des Chalcédoniens à Mésambria et je traduis avec Ph.-E. Legrand: “ils partirent, abandonnant leur patrie, et pénétrèrent dans le Pont-Euxin où ils s’établirent dans la ville de Mésambria”.²⁴ Par conséquent, les deux passages d’Hérodote ne sont guère contradictoires, mais clairs et explicites: la ville existait déjà au moins dès l’époque de la campagne contre les Scythes et n’a fait qu’accueillir des réfugiés, comme Tégée dans le cas de Mikythos.

La tradition relative à la fondation de Mésambria – cette fois-ci avec la spécification de ses fondateurs, les Chalcédoniens et les Mégariens – à l’époque de la campagne de Darius figure ensuite dans la chronique versifiée connue sous le nom du Pseudo-Scymnos (II^e s.), qui fait usage pour la section pontique des renseignements très fiables de Dèmètrios de Callatis (v. 741-742 éd. Diller p. 166):²⁵ Καλχηδόνοι ταύτην δὲ Μεγαρεῖς τ’ ὄκισαν ὅτ’ ἐπὶ Σκύθας Δαρεῖος ἐστρατεύετο. Toutefois je ferai remarquer que le Ps.-Scymnos, qui emploie, lui aussi, largement le verbe κτίζω, préfère ici le verbe οἰκίζω.

Au bout de ces remarques, il convient d’accréditer Mésambria comme une fondation chalcédo-mégarienne des environs des années 520/10; ce que confirme sa présence dans la liste du Ps.-Scylax, qui n’aurait pas pu être expliquée si la colonie avait été fondée en 493. Il ne reste qu’à expliquer sur les traces d’Ehrhardt l’annotation d’Eusthatus 803 [GGM II 356-357]²⁶ à la chronique versifiée de Denys le Périégète:²⁷ Ἱστορεῖται δὲ καὶ τὴν ἐν ἀριστεροῦ τοῦ Εὐξείνου Πόντου Μεσημβρίαν

Χαλκηδονίων εἶναι κτίσμα καὶ Βυζαντίων, ἡπτηθέντων ἔν τινι μάχῃ καὶ φυγόντων ἐκεῖ. Eusthatius suit sans aucun doute Hérodote, sauf qu'il semble avoir confondu – comme les modernes d'ailleurs – οἰκέω avec οἰκίζω et compris qu'il s'agissait de la fondation même; c'est pourquoi qu'il parle de κτίσμα, un "nom instrumental" qui désigne le résultat d'une fondation.²⁸

Si l'épisode de l'installation des Byzantins et d'un nouveau groupe de Chalcédoniens à Mésambria en 493 n'a plus affaire à la fondation proprement dite, il invite en revanche à rouvrir un dossier tout aussi fascinant que mal connu de la colonisation pontique, celui des *époikoi* dont il sera question plus loin.

La mention de Callatis parmi les villes du Pont Gauche vers 500 dans la liste dressée par le Ps.-Scylax est encore plus importante. Comme on le sait, le seul repère pour la fondation de Callatis était le passage du Ps.-Scymnos (v. 760-764 éd. Diller p. 166-167), qui nous fait savoir que la cité ἀποικία <τῶν> Ἡρακλεωτῶν γενομένη κατὰ χρησμόν; ἔκτισαν δὲ ταύτην ἡνίκα τὴν Μακεδόνων ἀρχὴν Ἀμύντας παρέλαβεν. Le problème restait de savoir lequel des trois Amyntas il s'agissait; car le premier avait régné dans la deuxième moitié du VI^e s., alors que l'avènement du troisième se situe beaucoup plus tard, vers 393.²⁹ Les opinions exprimées à cet égard par les savants sont fort diverses.³⁰ Sans entrer ici dans des détails – car je suis en train de préparer une étude spécialement consacrée à la fondation de Callatis – je rappelle qu'il y a plusieurs arguments pour préférer une date plus haute, pour parler avec le Ps.-Scymnos, vers l'époque d'Amyntas I. Il s'agit tout d'abord de l'information sur la consultation de l'oracle, qui me paraît trouver sa place à une époque plus reculée plutôt qu'au IV^e s. Deuxièmement, si c'était Amyntas III, je verrais mal un historien originaire de la cité même, Dèmètrios de Callatis, à qui la chronique versifiée doit les informations pontiques, fournir des renseignements aussi vagues sur des événements bien proches des premiers contacts entre le royaume de Macédoine et les cités ouest-pontiques, qui remontent à 339.³¹ A tout cela je viens d'ajouter récemment un argument plus concret: l'existence de l'institution des proboules à Callatis – qui est de très ancienne origine mégarienne – par rapport à l'absence de tout renseignement sur les mêmes magistrats à Chersonèse montre que cette dernière cité a dû être fondée bien après Callatis, à une époque à laquelle les proboules ne figuraient plus parmi les institutions politiques de la métropole des deux colonies, la ville d'Héraclée du Pont.³²

Sur cette question, le texte du Ps.-Scylax nous fournit une fois de plus

un atout majeur: s'il date d'autour de 500 et si Callatis y est mentionnée, il s'ensuit que, dans la tradition transmise par le Ps.-Scymnos, il est précisément question d'une fondation à l'époque d'Amyntas I. Sinon, il faudrait refaire toutes les données du problème, à savoir dater le Ps.-Scylax après 393 et expliquer, rien que pour les côtes occidentale et septentrionale du Pont, un tas de contradictions et de silences inquiétants.

Pour conclure, à en suivre le Ps.-Scylax, la côte Ouest du Pont ne présentait vers 500 que quatre établissements grecs appelés *poleis*: dans l'ordre de leur fondation, Apollonia, Odessos, Callatis et Mésambria. Istros, la plus ancienne fondation dans la région, y est à ajouter. Du point de vue chronologique, la coupure est très importante, car, à continuer le raisonnement, il s'ensuit que les *poleis* attestées dans la région sur la foi de la documentation littéraire et épigraphique à l'époque hellénistique ont dû être fondées plus tard ou bien avoir "accédé" au statut de *polis* à une époque ultérieure. Malheureusement, c'est justement là où, du point de vue méthodologique, commencent les difficultés.

Prenons tout d'abord le cas de Tomis. L'origine milésienne en est proclamée par le Ps.-Scymnos (v. 765 éd. Diller p. 167: Τομέοι πόλις; ἄποικοι γενόμενοι Μιλησίων), tandis que ses institutions et surtout la présence des anciennes tribus milésiennes³³ ne font que confirmer cela sans conteste. A ce propos, je trouve utile de reprendre le jugement de N. Ehrhardt: "Die Gründung muß, da Tomis die alten sechs milesischen Phylen aufweist, vor der Mitte des 5. Jhs. erfolgt sein, da Milet um diese Zeit die attischen Phylen übernahm. Darüberhinaus muß die Gründung der Stadt mit Sicherheit vor 500 v. Chr. erfolgt sein, da Milet zur Zeit des Ionischen Aufstandes und in der Zeit nach der Zerstörung nicht in der Lage gewesen sein dürfte, Städte im Pontosgebiet anzulegen. Wegen des deutlichen milesischen Charakters der Einrichtungen ist milesische Primärgründung zu vermuten".³⁴ Ce raisonnement est apparemment sans faille; sauf que l'on aurait du mal à expliquer le silence suspect des sources de toutes catégories à l'égard d'une *polis* aussi ancienne jusqu'au III^e s. En effet, Tomis n'est présente dans les sources littéraires (qui sont d'ailleurs, à la seule exception du Ps.-Scymnos, d'époque impériale) qu'à partir des années '60 du III^e s. et alors c'est dans le contexte d'une guerre que menaient les Callatiens et les Istriens contre Byzance περὶ Τόμωος τοῦ ἔμπορίου (Memnon [FGrHist 434] fr. 13).³⁵ Les premières émissions monétaires autonomes datent du III^e s.³⁶ Si l'évidence archéologique offre sans conteste des éléments qui en font remonter le premier habitat vers le début du VI^e s.³⁷ et si les premières inscriptions datent du IV^e s.³⁸ – ce qui serait tout aussi tard et tout aussi tôt que

dans toutes les autres cités de la région – il n'est pas pour autant question d'y voir une *polis*. Les premiers renseignements fournis par les inscriptions sur les institutions typiques pour une *polis* datent de la fin du II^e s.³⁹ Comme la fondation milésienne après 494 semble exclue, il resterait donc à expliquer tous ces siècles d'anonymat presque total; et cela sans préjudice de l'absence de cette cité Sur la liste du Ps.-Scylax.

Il en va de même pour Dionysopolis. Une tradition fort curieuse – léguée uniquement par le Ps.-Scymnos (v. 751-755 éd. Diller p. 166) – veut que la cité se soit appelée à l'origine Crounoi et qu'elle ait changé de nom au moment où une statue de Dionysos fut trouvée dans les eaux de la mer: (Διονυσόπολις) πρῶτον ὀνομάζετο Κρουνοί διὰ τὰς τῶν ἐγγύς ὑδάτων ἐκρύψεις. Διονυσιακοῦ δὲ προσπεσόντος ὕστερον ἐκ τῆς θαλάττης τοῖς τόποις ἀγάλματος, Διονυσόπολιν λέγουσι κληθῆναι πάλιν. La tradition n'est pas, à vrai dire, sans parallèles, car Etienne de Byzance fait état d'un épisode similaire dans le cas d'une ville homonyme située en Phrygie, fondée par Attale I et Eumène (Steph. Byz. s. v. Διονυσόπολις). Cependant, la fondation milésienne de Dionysopolis pontique n'est jamais mentionnée dans les sources et, à la différence de Tomis, où les éléments en mesure d'indiquer une origine milésienne sont plus accentués, ici il n'y a qu'une seule mention vague des "sept tribus" dans une inscription d'époque impériale qui pourrait faire penser aux six tribus d'origine milésienne et à une autre (φυλὴ Ῥωμαίων) qui s'y soit ajoutée à l'époque romaine.⁴⁰ A partir du III^e s. au plus tard, les inscriptions de Dionysopolis⁴¹ ainsi que ses premières émissions monétaires⁴² ne laissent persister aucun doute sur son caractère de *polis*. Pourtant, le problème de son évolution antérieure se pose dans les mêmes termes que pour Tomis: si la colonie avait été fondée par les Milésiens avant la révolte ionienne, de quoi "remplir" les V^e-IV^e siècles? Qui plus est, comment expliquer non seulement le nom, mais l'éponymie même du prêtre de Dionysos⁴³ et en général la position prééminente de Dionysos⁴⁴ par rapport à des divinités beaucoup plus "milésiennes", comme par exemple Apollon ou Artémis? Quoi qu'il en soit, la documentation épigraphique sur Dionysopolis hellénistique cadre mal avec une ancienne fondation milésienne.

J'en viens enfin à la *polis* la moins connue de la région, à savoir Bizonné. En fait, pour définir cette ville comme *polis* il n'y a que le texte du Ps.-Scymnos (v. 759-760 éd. Diller p. 166), une inscription d'Istros de la fin du III^e s. qui atteste la χάρα de Bizonné et, implicitement, ses remparts (car il s'agit d'un siège que les Thraces mirent devant la ville),⁴⁵ et l'ethnique qui figure dans une inscription du II^e s.⁴⁶ L'origine même de

la ville était bien peu connue au temps de Dèmètrios de Callatis, car le Ps.-Scymnos (v. 758-759 éd. Diller p.166) en donne deux variantes: (Βιζώνη πόλις) φασίν τινες μὲν βαρβάρων, τινὲς δ' ἄποικον γεγονέναι Μεσημβρίας. Cependant, ni l'une ni l'autre des deux possibilités envisagées n'est en mesure de satisfaire les exigences de la critique. Deux vers auparavant le Ps.-Scymnos faisait savoir que les régions situées entre Dionysopolis et Bizoné étaient peuplées de Crobydes (d'origine thrace), de Scythes et de μιγάδες Ἕλληνας: ἐν μεθορίοις δὲ τῆς Κροβύζων καὶ Σκυθῶν χώρας μιγάδας Ἕλληνας οἰκητὰς ἔχει. Dans une étude sur le territoire de Callatis j'ai remarqué le parallélisme entre la formule μιγάδες Ἕλληνας et les μιξέλληνας mentionnés dans la χώρα d'Olbia par le célèbre décret pour Protogène au III^e s.⁴⁷ et j'ai proposé de comprendre l'expression μιγάδες Ἕλληνας comme se référant à une population de statut inférieur, mélangée à une enclave scythique hellénisée, qui habitait les confins des territoires de villes comme Callatis, Bizoné, Dionysopolis ou Odessos.⁴⁸ Dans le territoire de Callatis ces μιγάδες Ἕλληνας auraient bien pu être les habitants des φρούρια ou des πύργοι attestés tant par les monuments archéologiques que par les documents épigraphiques.⁴⁹ Il serait, dans ces conditions, bien possible que Bizoné fût à l'origine un fort (comme ceux du territoire callatien ou comme Anchialos ou Naulochos dont il sera question plus bas). En revanche, rien ne nous autorise à considérer Bizoné comme une fondation barbare, mais comme une fondation de l'une des cités grecques de la région. En tout cas, cette cité ne saurait être Mésambria, car des rares inscriptions de Bizoné il ne ressort rien (ni comme traits doriens de la langue ni comme institutions ou comme cultes) qui puisse accréditer une origine mésambrienne.⁵⁰ Si fondation de la part d'une ville de la zone il y eut, il faudrait penser plutôt à Odessos ou bien à Dionysopolis. En ce qui concerne l'évolution ultérieure de la ville à l'époque hellénistique, il est à noter qu'elle tomba victime d'un tremblement de terre.⁵¹ Cela se passa après 72/1, car Bizoné figure encore parmi les cités prises par M. Terentius Lucullus Varron lors de sa campagne en Scythie Mineure⁵² et avant l'époque à laquelle Strabon écrivait. Une confirmation de dernière heure est l'inscription trouvée à Baltchik, qui date de l'époque de Cotys III, fils de Sadalas II (mort peu avant 16) et qui concerne l'établissement des frontières du territoire de Dionysopolis.⁵³ En faisant état des données de cette inscription en ce qui concerne la limite entre le territoire de Callatis et celui de Dionysopolis, j'avais remarqué que les deux cités se partageaient entre elles ce qui appartenait naguère à la χώρα de Bizoné.⁵⁴ La cité de Bizoné cessa donc d'exister à la suite de sa destruction

physique datable entre 72/1 et ca. 16 et ne fut fondée pour la seconde fois qu'à l'époque impériale.

D'autres sites de la région sont mentionnés simplement comme des communautés dépendant d'une *polis*. C'est le cas d'Anchialos, un toponyme désignant dans une importante inscription un $\varphi\rho\omicron\upsilon\upsilon\omicron\nu$ disputé entre Mésambria et Apollonia⁵⁵ et, encore, le cas de Naulochos,⁵⁶ sans doute toujours un $\varphi\rho\omicron\upsilon\upsilon\omicron\nu$ des Mésambriens. Des fondations secondaires – à vocation sans doute commerciale – sont attestées indirectement au compte d'Istros. Il s'agit d'un établissement localisé probablement dans la région de l'estuaire du Dniestr (Tyras), Ἰστριανῶν λιμήν (Arr., *Peripl. Pont. Eux.* 20; Anonym. *Peripl. Pont. Eux.* éd. Diller p. 134), dont le nom semble indiquer l'origine de ses fondateurs,⁵⁷ et notamment de Niconéon (Niconion).⁵⁸ Ce dernier site, localisé par des fouilles archéologiques à Roksolanskoé Gorodichtché,⁵⁹ à la même embouchure du Dniestr, n'est jamais attesté dans les sources comme étant une fondation istrienne; en revanche, les fouilles archéologiques y ont révélé une quantité considérable de monnaies frappées à Istros. Sur la foi des documents archéologiques, on peut donc considérer que l'établissement de Niconéon (Niconion) a été fondé par Istros et qu'il a connu son *floruit* au V^e s. Ceci explique d'ailleurs sa présence non seulement dans la liste du Pseudo-Scylax, mais surtout, en 425/4, dans la liste des tributs attiques, où la restitution Νικ[όνειον] est l'une des très peu nombreuses à pouvoir être considérées comme certaines.⁶⁰ La nouvelle datation du périple du Pseudo-Scylax nous offre un *terminus ante quem* pour la fondation de Niconéon (peu avant ca. 500). Enfin, il faudrait ajouter Ὀργάμη, πόλις ἐπὶ τῷ Ἰστρῷ mentionnée à l'époque préromaine uniquement par Hécatée ([*FGrHist* 1] fr. 172) et localisée sur l'emplacement de la future cité romano-byzantine Argamum située au Cap Dolojman entre Istros et le bras méridional du Delta du Danube.⁶¹ Récemment, j'ai proposé de restituer dans la liste des tributs attiques de 425/4 le nom d'Ὀ[ργάμη] à la place de celui d'Ὀ[λβία],⁶² ce qui nous fournirait une deuxième mention du site à l'époque préromaine. Tout comme dans le cas de Niconéon, Orgamé semble avoir été au V^e s. une communauté dépendant étroitement d'Istros; il est bien possible que Niconéon et Orgamé aient été des *poleis*, mais le silence des sources nous empêche d'en essayer une réponse trop affirmative. Aussi est-il hors de doute que ces deux sites, quelque soit leur statut, sont nettement à distinguer des simples établissements dans la $\chi\acute{\omega}\rho\alpha$ d'une ville, tels qu'Anchialos ou Naulochos, ou des comptoirs tels que "le port des Istriens".

J'ai insisté sur les fondations secondaires des cités du Pont Gauche,

qu'elles soient des forts dans leur proximité ou bien des comptoirs plus éloignés, parce que je suis enclin à y voir un phénomène qui n'a pas encore été suffisamment approfondi par la recherche. Cependant, il me semble que c'est justement là qu'il faudrait chercher l'explication pour les origines des cités comme Tomis, Bizoné ou Dionysopolis, attestées, certes, comme *poleis* dès l'époque hellénistique, mais qui ne sont guère en mesure de produire quelque chose de cohérent à une époque plus ancienne. Leur attribuer une origine directement milésienne – par un acte de fondation qui serait alors forcément antérieur à la révolte ionienne⁶³ – soulèverait les difficultés que je viens d'invoquer. D'autre part, je n'accepterai jamais l'opinion bien étrange, selon laquelle certains sites aient fait le saut du stade d'*emporion* à celui de *polis*,⁶⁴ comme s'il s'agissait d'un octroi de statut accordé on ne comprend pas bien par qui, ni dans quelles circonstances.

En revanche, sans pouvoir invoquer trop d'arguments, il me semble que rien ne s'oppose à ce que certains sites aient été à l'origine de simples comptoirs milésiens; ce ne serait alors que bien plus tard que certaines *poleis* de la région auraient pris la décision d'y fonder des *apoikiai* en règle. Dans ce cas, nous n'aurions point affaire à une promotion, mais à l'acte même de la fondation. Certes, le caractère milésien des institutions, de l'organisation du corps civique, des cultes et du calendrier – là où ces traits peuvent être suivis à la lumière des sources – aurait été le même si le fondateur en avait été directement Milet ou bien, mettons, Istros ou Apollonia. Je crois donc qu'il est grand temps au moins de se poser sérieusement ce problème.

Derrière les fondations coloniales peuvent se cacher, comme on le sait, des motivations fort différentes, notamment à l'époque tardive; il convient d'en analyser quelques unes à partir de certaines études de cas.

Tomis, par exemple, était disputée dans les années 260 par Callatis (ayant de son côté Istros) et Byzance.⁶⁵ Le texte de Memnon ([*FGrHist* 434] fr. 13) est à ce propos, quoi qu'il en soit, bien précis: on guerroyait *περὶ Τόμωος τοῦ ἑμπορίου*. Il n'est pas question de s'attaquer ici au terme d'*emporion* et à sa prétendue opposition par rapport à la *polis*. Aussi me paraît-il bien plus intéressant que le texte ne nous renseigne point sur l'attitude de Tomis même; par contre, tout laisse plutôt penser qu'il s'agissait d'un combat pour un territoire en litige. Or, si fréquents que soient à l'époque hellénistique les litiges frontaliers, même les guerres dont l'enjeu est le contrôle exercé sur tel ou tel territoire, il n'est jamais pour autant question d'une *polis*. D'autre part, l'ingérence des Byzantins – bien loin de Tomis – semble indiquer qu'il s'agissait de motivations

commerciales concrètes.⁶⁶ Tout cela relève plutôt d'un *port of trade*, dont le contrôle était soumis aux sorts changeants de l'enjeu politique que d'une *polis* attaquée par une cité et ses alliés.

Par conséquent, je vois dans l'épisode des années 260 le *terminus post quem* même de la fondation de Tomis en tant qu'*apoikia*. Et comme ce moment ne saurait être par trop abaissé – car les premières émissions monétaires autonomes de Tomis datent, comme nous l'avons vu, du III^e s. – je verrais volontiers l'implantation d'une *apoikia* justement après cette guerre, sans doute pour prévenir des expériences pareilles. Qui en aurait été le fondateur? Sans doute Istros, la cité la mieux placée pour y envoyer des colons.⁶⁷ C'est ainsi que Tomis n'aurait été en rien moins "milésienne" que si elle avait été fondée comme *apoikia* par Milet même. La tradition n'aurait retenu que la "fondation" originaire, qui semble remonter au VI^e s., comme le montrent les trouvailles archéologiques. On notera cependant que le Ps.-Scymnos prend garde à ne pas faire usage de la formule qu'il emploie aussi souvent *Μιλήσιοι κτίζουσι*, car il ne s'agissait pas d'une *κτίσις*, mais d'une simple installation.

A Bizoné on pourrait penser, à suivre le même Ps.-Scymnos, notamment en ce qui concerne ses informations sur les *μυγάδες Ἑλληνες*, à une fondation due à l'une des cités milésiennes de la région, sans doute Odessos ou Dionysopolis, qui aurait fondé une *apoikia* sur l'emplacement d'un *φρούριον* comme Anchialos ou comme Naulochos. En fait rien ne s'oppose à ce que dans un passé lointain les Mésambriens soient venus s'y installer; mais la *polis* d'époque hellénistique ne saurait être fondée que par une ville milésienne, car à Bizoné il n'y a point de traces doriennes.

A Dionysopolis, enfin, les quelques débris d'information – le moindre n'étant pas l'étiologie autour de la statue de Dionysos – me semblent autoriser une hypothèse bien plus hardie. Le nom de la cité est lui-même étrange et il semble y être question, de même que pour d'autres composés pareils, d'une fondation pour le compte d'un groupe de colons adorateurs de Dionysos de l'époque d'Alexandre le Grand. La recrudescence des thiasés, le rapport entre le dieu et le "mythe d'Alexandre",⁶⁸ l'ancienneté des mystères bachiques dans les contrées du Pont-Euxin,⁶⁹ mais surtout l'éponymie du prêtre de Dionysos⁷⁰ me semblent être des arguments non dépourvus de valeur dans cette direction. Comme je l'ai fait remarquer plus haut, je ne crois pas que les Milésiens aient pu fonder une *apoikia* au nom de Dionysos et en confier l'éponymie au prêtre de Dionysos contrairement à l'usage. Aussi verrais-je vers l'époque d'Alexandre le Grand un groupe de colons venus d'une ou de

plusieurs villes de la région fonder Dionysopolis sur l'emplacement d'un comptoir sans doute plus ancien (Κρουνοί?). La tradition n'aurait retenu que le changement de nom et l'étiologie née *pro causa* dans le milieu local.⁷¹

Le phénomène des fondations secondaires est encore suggéré par quelques exemples de refuge devant une menace: c'est bien le cas des Callatiens qui se sont réfugiés dans le royaume du Bosphore après que leur cité soit tombée entre les mains de Lysimaque, où ils ont été installés dans une "clérouchie" par le roi Eumèle.⁷²

Il y a ensuite, surtout à l'époque qui succède immédiatement à la fondation d'une *apoikia*, le problème des *époikoi*. Le cas nous est explicitement détaillé par Aristote à Apollonia (*Pol.* 1303 a 36-38). A Mésambria il a été question, comme nous l'avons vu, de réfugiés venus de la métropole et des environs moins d'une génération après la fondation de la cité. Des cas pareils sont sans doute à envisager dans d'autres cités du Pont-Euxin.

Il faut néanmoins souligner que par *ἔποικοι* on entend "les nouveaux colons sans distinguer ceux qu'une métropole a envoyés sur demande de la cité qui les accueille, de ceux que l'exil a fait s'établir dans une cité".⁷³ Dans le cas de Mésambria nous avons sûrement affaire à des *ἔποικοι* de la deuxième catégorie, alors que dans le cas d'Apollonia on pourrait penser aux "colons de renfort" envoyés dans un deuxième temps par Milet. Cela nous permettrait de concilier la tradition sur la date fournie par le Ps.-Scymnos pour la fondation d'Apollonia (v. 728-731 éd. Diller p. 165-166: ταύτην δὲ πρότερον ἔτεσι πεντήκοντά που κτίζουσι τῆς Κύρου βασιλείας τὴν πόλιν εἰς τοὺς τόπους ἐλθόντες οἱ Μιλήσιοι, ce qui signifie autour de 610) avec une autre tradition transmise par Elieen (*Var. hist.* 3, 17), selon laquelle le philosophe Anaximandre en aurait été le fondateur: καὶ Ἀναξίμανδρος δὲ ἠγήσατο τῆς εἰς Ἀπολλωνίαν ἐκ Μιλήτου ἀποικίας. Anaximandre avait, selon Diogène Laërce (2. 2) l'âge de 64 ans dans la deuxième année de la 58^e Olympiade, il était donc né vers 611. Les trouvailles archéologiques de la nécropole d'Apollonia accréditent l'idée d'une fondation de la ville autour de 610.⁷⁴ Alors, à condition que la tradition dont Elieen se fait l'écho soit digne d'être prise en considération, il ne reste qu'à accepter qu'Anaximandre ait dirigé un corps d'*ἔποικοι* envoyés d'une manière organisée par la métropole.⁷⁵

Quoi qu'il en soit, ces *époikoi* ont été la source de dissensions à Apollonia. Il s'agissait bien du partage des terres et une *stasis* alimentée par le conflit entre les colons originaires et ces colons additionnels trouve-

rait confortablement sa place à une époque encore très reculée.⁷⁶ Dans ce cas et sans doute dans beaucoup d'autres, il n'y aurait qu'un pas à franchir pour supposer que des groupes de gens exclus de la distribution des terres ou de vaincus dans les luttes politiques aient pris le chemin du refuge ou que ce soit la cité même qui les aurait envoyés s'établir ailleurs. On arrive donc à la même possibilité de fondations secondaires.

Pour en finir, je ne crois pas qu'il y ait eu sur la côte occidentale du Pont plus de trois fondations directement milésiennes (Istros, Apollonia et Odessos), d'une fondation d'Héraclée du Pont (Callatis, que je date de la fin du VI^e s.) et d'une fondation commune de Chalcédoine et de Mégare, avec des renforts venus de Chalcédoine et de Byzance (Mésambria, datée de 520/10). Les trois autres *poleis* attestées d'une manière indéniable à l'époque hellénistique (Tomis, Bizoné et Dionysopolis) ne sauraient être que des fondations secondaires des cités comme Istros, Odessos ou Apollonia sur l'emplacement d'anciens comptoirs milésiens. Quant à leur date de fondation, on ne saurait dépasser le stade des présomptions, car il n'y a que Tomis qui semble offrir – à condition que mon raisonnement soit correct – un repère indiquant le milieu du III^e s.. C'est à l'époque d'Alexandre le Grand, de Lysimaque ou peu après qu'il conviendrait de chercher la date de fondation de Bizoné et de Dionysopolis.

En laissant donc de côté les cités plus récentes, j'en viens aux institutions des cinq *poleis* du Pont Gauche aux VI^e-IV^e s. Comme à quelques exceptions près toute notre documentation ne concerne que l'époque hellénistique, le problème est d'en tirer les informations qui peuvent intéresser les époques archaïque et classique.

Les institutions ne sauraient être jugées qu'à partir de la distinction fondamentale entre cités milésiennes (Istros, Apollonia, Odessos) et cités mégariennes (Callatis,⁷⁷ Mésambria).

En ce qui concerne les colonies milésiennes, leur cohérence institutionnelle a été récemment mise en évidence par N. Ehrhardt, par rapport à qui je n'aurais pas grand chose à ajouter.⁷⁸ L'éponymie du prêtre d'Apollon, attestée sûrement à Istros⁷⁹ et se situant presque hors de doute à Odessos,⁸⁰ doit être également acceptée pour Apollonia;⁸¹ à peine faut-il souligner qu'il s'agit d'une institution introduite par les colons milésiens, bien que les premières mentions qui nous sont parvenues soient d'époque hellénistique. Il en est de même pour les ἐπιμήνιοι, les "faux éponymes" qui président à l'Assemblée; car c'est justement la cohérence de la documentation coloniale sur les ἐπιμήνιοι qui témoigne de l'ancienneté de cette institution originellement milésienne.⁸²

L'Assemblée (partout δῆμος, parfois ἐκκλησία) et le Conseil (βουλή) doivent être de beaucoup plus anciens que la date de leurs premières attestations (la haute époque hellénistique); néanmoins, on ne saurait dire quels en auront été la composition et le mode de fonctionnement aux VI^e-IV^e siècles, notamment avant l'instauration des régimes démocratiques. Dans certaines inscriptions les membres du Conseil sont désignés à partir du III^e s. par le terme σύνεδροι.⁸³ Il ne semble pas qu'il s'agisse d'une dénomination technique qui ne concerne qu'une partie, qu'une division du corps des membres du Conseil,⁸⁴ mais simplement d'un synonyme pour le Conseil même.⁸⁵ Il paraît en être de même pour les archontes, fréquemment attestés, surtout à Istros, comme *rogatores* de décrets, qui ne seraient que les magistrats en général, non pas un collège de type athénien.⁸⁶ Le collège d'archontes – s'il a jamais existé dans l'une ou plusieurs colonies milésiennes – ne serait alors que le reflet d'une influence athénienne, à mettre éventuellement en rapport avec l'appartenance des cités du Pont Gauche à la Ligue de Délos. Cependant, comme il est difficile de prouver quelque influence athénienne indéniable sur l'une des institutions de ces cités, sauf sans doute pour ce qui est des πάροδοι d'Apollonia (*JGB* I² 391),⁸⁷ il est, je crois, préférable de s'en tenir au sens non-technique du terme ἄρχων.

Les magistratures mineures – à caractère agoranomique ou financier, etc. – ne peuvent pas être datées. Dans la plupart des cas il faudrait compter sur une évolution des institutions à l'époque hellénistique, ce qui aurait sans doute conduit vers une diversification des magistratures. Toutefois, il n'est pas *a priori* exclu que certains des offices à attestation tardive soient en fait plus anciens.

Les colonies mégariennes présentent, elles aussi, quelques institutions qui remontent au moment même de la fondation coloniale. Cela est bien plus visible à Callatis, où les inscriptions hellénistiques nous ont parfois conservé le souvenir de quelques institutions et magistratures qui peuvent être considérées sans conteste comme originaires. Il s'agit tout d'abord du *basileus*, attesté comme éponyme de la cité par de nombreux documents à Callatis, alors qu'il ne figure qu'une seule fois dans les documents de Mésambria;⁸⁸ ceci s'explique aisément par le simple hasard, qui a bien voulu nous faire part surtout de décrets "acéphales", qui nous empêchent d'y trouver la formule canonique ἐπὶ βασιλείας.⁸⁹ La seule mention du *basileus* à Mésambria est, même isolée, bien suggestive; car elle confirme une fois de plus le caractère mégarien prédominant de la fondation. Comme on le sait, l'éponyme était à Byzance le ἱερομνάμων.⁹⁰ A Chalcédoine, le ἱερομνάμων figure dans une inscription à

côté du βασιλεύς,⁹¹ ce qui lui confère à mon avis le statut d'un "faux éponyme". Or, si les Byzantins et les Chalcédoniens avaient été les fondateurs de Mésambria – comme on l'a parfois suggéré sur la foi d'une lecture inexacte d'un passage d'Hérodote⁹² – on aurait eu des difficultés à expliquer la présence du *basileus* dans une fondation byzantine.

Les πρόβουλοι ne sont attestés que dans les inscriptions de Callatis. Récemment, j'ai interprété cette évidence comme étant une preuve que l'institution – qui est d'origine mégarienne – existait à Héraclée du Pont au moment de la fondation de Callatis, alors qu'elle serait ensuite disparue de la constitution héracléote avant la fondation de Chersonèse Taurique, puisqu'elle ne figure pas parmi les institutions de cette dernière cité. Jusqu'à l'heure actuelle, Mésambria n'a, elle non plus, rien livré à ce propos. De très ancienne origine mégarienne est également la fonction de président de l'Assemblée: πρ(ο)αισυμνῶν (dans les inscriptions toujours προαισυμνῶντος au génitif).⁹³

La mention des archontes dans quelques inscriptions de Callatis⁹⁴ n'est guère pertinente pour prouver l'existence d'un collège. Il s'agit plutôt, comme dans les colonies milésiennes, d'une désignation générale pour les notables. En revanche, dans une inscription de Mésambria,⁹⁵ le contexte pourrait apparemment donner à penser à un collège:

τὸ δὲ γενόμενον δαπά-
ναμα δόμεν τοὺς [ἄρχον]τας τοὺς πε-
ρὶ Διόδωρον Διοσκουρίδα.

La construction du type οἱ περὶ indique sûrement un collège. Cependant, je doute de la justesse de la restitution et je propose: δόμεν τοὺς [μερισ]τάς. Les μερισταί sont attestés dans les cités voisines d'Istros et de Callatis⁹⁶ et dans le même contexte (financement de l'érection d'une statue, comme dans ce cas, ou bien simplement de la gravure de la stèle) on trouve d'habitude des magistrats mineurs à responsabilités financières, comme le ταμίαις, les οἰκονόμοι ou les μερισταί. Par conséquent, je ne crois pas à l'existence d'un collège d'archontes à Mésambria.

Aux magistratures originaires des cités mégariennes appartiennent sans aucun doute également les stratèges. A Mésambria, on les trouve groupés d'une manière collégiale, au nombre de six et en compagnie d'un γραμματεὺς.⁹⁷ Les données qu'offre Callatis à ce propos ne sont pas aussi circonstanciées. Toutefois, je renverrais à une inscription où je crois avoir été en droit de restituer ποτὶ τοὺς συστρα[τάγους]⁹⁸ et à deux autres décrets, où il s'agit également de στραταγοί, sans que le

nombre en soit pour autant mentionné.⁹⁹ En dépit du manque d'évidence concrète, j'estime qu'il est presque sûr que leur nombre a toujours été de six, comme à Mésambria. Un argument supplémentaire serait un relief funéraire sur lequel on lit sept noms (tous à patronyme),¹⁰⁰ interprété, sur la foi des analogies convaincantes qu'offre Mésambria, comme désignant les six stratèges et leur *γραμματεὺς*.

Comme dans le cas des colonies milésiennes, il est plus difficile de se prononcer sur l'ancienneté des magistratures mineures, qui peuvent être en grande partie des créations plus tardives; en revanche, pour ce qui est des institutions et des magistratures fondamentales, les données des inscriptions hellénistiques peuvent être appliquées aux époques plus anciennes.

On ne saurait être assez prudent lorsqu'il s'agit de se représenter les constitutions des cités de la côte occidentale du Pont-Euxin avant l'introduction de la démocratie; car le manque de toute information épigraphique à cet égard dessine un vide que les quelques allusions d'Aristote aux troubles d'Istros ou d'Apollonia ne peuvent pas entièrement combler.

De même, on en sait trop peu sur les relations étrangères de ces cités et rien du tout sur leurs liens avec l'oracle de Delphes ou avec d'autres sanctuaires panhelléniques. A en juger d'après la documentation d'époque hellénistique – qui n'est en état de fournir des preuves sur les *théarodokoi* et des consultations oraculaires que dans le seul cas de Calatis¹⁰¹ – il semble que ces liens aient été plutôt rares.

En revanche, nous sommes un peu mieux placés dans le domaine des cultes.

Dans les colonies milésiennes c'est surtout le culte d'Apollon Iètros, sur lequel on a tant glosé, qui nous renseigne sur le fond milésien originaire⁸¹⁴. Son caractère de culte de *γένος* est surtout bien mis en évidence à Istros, où, même après les changements politiques mentionnés par Aristote (*Pol.* 1305 b 1-12) à la suite desquels la constitution de la cité devint démocratique (*ἐν Ἴστρον δ' εἰς δῆμον ἀπετελεύτησεν*),¹⁰³ le sacerdoce d'Apollon Iètros continuait à être monopolisé par la même famille de père en fils.¹⁰⁴ Dans un rapport très étroit avec le dieu, dont le prêtre détient l'éponymie, se trouve le culte d'Artémis – attesté dès l'époque archaïque à Apollonia,¹⁰⁵ à l'époque hellénistique seulement à Istros,¹⁰⁶ mais étant sûrement plus ancien – et de Létô.¹⁰⁷ D'autres cultes qui remontent sans aucun doute aux époques archaïque et classique sont ceux de Zeus Polieus et d'Aphrodite. Le premier est attesté à Istros tant par un temple construit vers le milieu du VI^e s.¹⁰⁸ que par des inscrip-

tions d'époque hellénistique.¹⁰⁹ Le culte d'Aphrodite est, lui aussi, bien représenté à Istros par un temple érigé vers la même époque que le temple de Zeus¹¹⁰ et des inscriptions;¹¹¹ il est présent également à Apollonia.¹¹² Les autres cultes attestés dans les cités milésiennes de la côte occidentale du Pont-Euxin sont ou de moindre importance ou bien plus tardifs. Parmi les cultes qui commencent à pénétrer à la fin de l'époque classique ou à l'époque hellénistique il est question notamment des Dieux de Samothrace, de dieux locaux se situant sans doute dans un certain rapport de syncrétisme avec les premiers et de dieux égyptiens.

Des deux cités mégariennes c'est notamment Callatis qui nous a fourni, grâce à sa belle moisson d'inscriptions d'époque hellénistique, des données fort circonstanciées sur les cultes pratiqués dans cette cité. Il n'est pas question d'en faire ici le bilan, aussi rapide qu'il soit. En revanche, je voudrais attirer l'attention sur deux traits qui me semblent bien importants.

Il s'agit tout d'abord de la cohérence, encore plus prononcée que dans l'univers milésien, que présentent les cultes de Mégare et ceux de ses fondations. A ce propos, je mentionnerais quelques correspondances uniquement mégariennes, comme par exemple les épiclèses Πατρῶς et Δασύλλιος pour Dionysos à Mégare et à Callatis¹¹³ ou Μαλόφορος pour Damatèr à Mégare et à Mésambria.¹¹⁴ Je remarquerais ensuite la position importante que semble détenir à Mésambria et à Callatis, comme dans tout le monde mégarien, Apollon (Pythien).¹¹⁵ Pour les rapports encore plus particuliers entre Callatis et sa métropole, Héraclée du Pont, on se rapportera, certes, au culte d'Héraclès à Callatis, qui doit être tout aussi vieux que la cité même.¹¹⁶

Mais l'exemple le plus fascinant de correspondances culturelles entre Mégare et ses colonies me semble être une inscription callatienne du IV^e s., récemment publiée, qui nous donne une liste de divinités:¹¹⁷

 [Διόν]υσος Πα[τρῶς]
 [Δι]όνυσος Βακ[χεύς]
 Ἄφροδίτα Πάν[δαμος]
 4 Πειθῶ, Δασύ[λλιος]
 Ἄρτεμις, Χθ[ονία ?]
 Κρόνος [-----]

Il est très significatif que cette liste – comptant, entre autres, quelques

divinités bien rares – peut être calquée, dans ses grandes lignes, sur l’itinéraire mégarien de Pausanias (1. 43. 5-6):¹¹⁸

“Polyeidos construisit en outre le sanctuaire de Dionysos et y consacra une statue de culte qui de nos jours est cachée, sauf le visage qui est la seule partie visible. Un satyre se tient auprès de lui, oeuvre de Praxitèle, en marbre de Paros. Ils appellent ce **Dionysos Patrôos** (*Ancestral*). Il y a un second **Dionysos** qu’ils surnomment **Dasyllios** (tout velu), et dont Euchènor, fils de Coiranos, fils de Polyeidos, a disent-ils, consacré la statue. Après le sanctuaire de Dionysos, il y a un temple d’**Aphrodite**, une statue d’Aphrodite en ivoire et *Praxis* (l’Action) est le surnom d’Aphrodite. Cette statue est la plus ancienne du temple. **Peithô** (*Persuasion*) et une autre divinité qu’ils nomment Parègoros (*Consolatrice*), sont des oeuvres de Praxitèle” [c’est moi qui a souligné].

D’autre part, il conviendrait d’attirer l’attention sur le grand nombre de divinités protectrices de la communauté civique à Callatis. Certes, la documentation porte surtout sur l’époque hellénistique. Mais au moins en ce qui concerne Zeus Πολιεύς et Σωτήρ¹¹⁹ et Athana Πολιάς (et Σωτείρα),¹²⁰ il faudrait admettre leur ancienneté. Il en serait sans doute de même pour bien d’autres cultes civiques attestés à Callatis à l’époque hellénistique.

A la lumière des sources d’époque archaïque et classique l’information sur les cités du Pont Gauche peut donc avoir l’air d’être décevante. Elle l’est sûrement moins, si l’on fait soigneusement usage de certaines sources plus tardives. Car c’est notamment aux inscriptions, heureusement, de très bonne qualité documentaire dans nombre de cas, qu’il revient de combler les lacunes de notre savoir. Il ne reste qu’à espérer que l’avenir nous réserve de nouveaux documents, pour autant que les fouilles archéologiques qui se poursuivent dans la plupart de ces villes nous en offrent l’accès.¹²¹

Notes

1 Voir à ce propos les considérations méthodologiques de N. Ehrhardt, *Die politischen Beziehungen zwischen den griechischen Schwarzmeergründungen und ihren Mutterstädten. Ein Beitrag zur Bedeutung von Kolonialverhältnissen in Griechenland*, dans: *Acta Centri Historiae “Terra Antiqua Balcanica”* 2 (1987) [IX^e Congrès International d’Épigraphie grecque et latine] 78-117, surtout 80-81.

2 F. Bilabel, *Die ionische Kolonisation. Untersuchungen über die Gründungen der Ioni-er, deren staatliche und kultische Organisation und Beziehungen zu den Mutterstädten* (Leipzig 1920) [*Philologus* Suppl. XIV 1]; N. Ehrhardt, *Milet und seine Kolonien. Vergleichende Untersuchung der kultischen und politischen Einrichtungen*² (Frankfurt/ Main-Bern-New York-Paris 1988).

3 K. Hanell, *Megarische Studien* (Lund 1934).

4 P. Arnaud, "Les relations maritimes dans le Pont-Euxin d'après les données numériques des géographes anciens", *REA* 94 (1992) 57-77.

5 A. Baschmakoff, *La synthèse des périples pontiques. Méthode de précision en paléo-ethnologie* [Etudes d'ethnographie, de sociologie et d'ethnologie, tome III] (Paris 1948) 22-29. Je cite d'après A. Diller, *The Tradition of the Minor Greek Geographers* (repr. Amsterdam 1986) 98-99.

6 C'est l'hypothèse déjà plus que séculaire de J. H. Schneiderwirth, *Das pontische Herakleia* (Heiligenstadt 1882) 15, reprise (sans que l'auteur en ait pour autant connu l'origine) avec de bons arguments par A. I. Tjumenev, "Xersonesskie etjudy", *VDI*, 1938, 2, 245-275. En partant de l'information du Ps.-Scymnos (v. 826-832 éd. Diller p. 169) sur la fondation de Chersonèse Taurique comme exploit commun des Héracléotes et des Déliens à la suite d'un oracle accordé aux premiers, les deux historiens ont situé le moment de l'entrepris après le sac du territoire d'Héraclée du Pont par l'Athénien Lamachos d'une part, et la déportation des Déliens par la même Athènes d'autre part. L'hypothèse a été acceptée par le monde savant en général. Sur ce problème voir une ample discussion chez S. Ju. Saprykin, *Gerakleja Pontijskaja i Xersones Tavričeskij* (Moscou 1986) 52-69.

7 C'est déjà M. I. Rostovtzeff, *Iranians and Greeks in South Russia* (Oxford 1922) 63, qui avait attiré l'attention sur le caractère ionien (à savoir, milésien) du site. Dans la littérature soviétique on y a longtemps vu un "emporion", considéré d'une manière unilatérale comme représentant une phase initiale dans le développement d'à peu près tout établissement colonial. Les préjugés idéologiques (relevant d'une certaine conception dogmatique sur "la dialectique" du développement du simple au complexe) l'ont plus d'une fois emporté sur le souci de définir le contenu de ce que certaines sources anciennes désignent comme *emporion*. Pour la variété des réalités qui se cachent derrière ce concept voir n. 8-9.

8 On en trouvera un aperçu chez I. Vinogradov et M. Zolotarev, "La Chersonèse de la fin de l'archaïsme", dans O. Lordkipanidzé et P. Lévêque (éds.), *Le Pont-Euxin vu par les Grecs. Sources écrites et archéologie [Symposium de Vani-Colchide, septembre-octobre 1987]* (Paris 1990) [Ann. Litt. Univ. Besançon 427] 85-119. Les auteurs insistent sur le caractère politiquement structuré de l'établissement, en faisant état avant tout de la belle récolte de 25 *ostraka* révélés par les fouilles des années '70-'80 (voir déjà pour les premières trouvailles de ce genre E. I. Solomonik, "Nekotoryje gruppy graffiti iz antičnogo Xersonesa", *VDI* 1976, 3, 121-124; eadem, *VDI* 1984, 3, 77 n. 22) et interprétés comme étant des bulletins de vote pour les organes représentatifs de la cité; cf. *Bull. ép.* 1990, 420. Vinogradov et Zolotarev écrivent à cet égard: "Les *ostraka* de Chersonèse nous incitent donc à renoncer complètement à l'hypothèse spéculative d'un lieu d'escale de vaisseaux ou d'un *emporion* ionien: quelle que soit leur interprétation, ils sont une preuve évidente de l'existence au seuil du V^{ème} siècle, d'une petite, mais d'une vraie *polis* avec sa communauté de citoyens et ses organismes représentatifs élus du pouvoir". Cf. Ju. G. Vinogradov, "Der Pontos Euxeinos als politische, ökonomische und kulturelle Einheit und die Epigraphik", dans *Acta Centri Historiae* (cf. n. 1) 18. Parmi les découvertes encore plus récentes – dont je viens de prendre connaissance grâce à l'amitié de G. Tsetskhladsé (Université de

Londres) – il convient d’attirer l’attention sur une superbe lékané du troisième quart du VI^e s.: M. I. Zolotarev, “A Boeotian Lekanis from Chersonesus”, *Ancient Civilizations from Scythia to Siberia* 1 (1994); cf. idem, communication présentée au VI^e Symposium de Vani (septembre 1990), à paraître dans les *Ann. Litt. Univ. Besançon* [Je n’ai pas vu le livre du même savant *Arxaičeskij Xersones* (Sébastopol 1993)]. Je ne m’attarderai pas à discuter les opinions de Vinogradov et de Zolotarev sur la composante béotienne dans le groupe des premiers colons héracléotes de Chersonèse Taurique et sur la collaboration d’Héraclée avec Sinope (ce qui expliquerait le fond milésien des trouvailles). En principe je partage leurs avis, sauf que je serais moins optimiste en ce qui concerne la fiabilité de certaines des preuves matérielles et onomastiques qu’ils invoquent et que je ne crois pas qu’il s’agisse dès cette époque d’une “vraie polis”; car les *ostraka* – même s’ils sont des bulletins de vote, ce que j’admet sans réserve – ne sont pas forcément destinés à élire les membres d’un corps politique. Ne pourraient-ils être un premier indice justement pour l’organisation interne d’un *emporion*? Car on ne saurait admettre *a priori* que tout ce qui n’est pas polis soit forcément dépourvu d’organisation. Qui gérait donc les *prosodoi* d’un *emporion* et suivant quel mécanisme? En fait, nous connaissons si peu de l’univers bureaucratique de la polis même, qu’il est encore plus aventureux d’émettre des hypothèses sur ce qui était hors des cadres de la polis. Cependant, une sorte de contrôle bureaucratique spécialisé, quelle qu’eût été sa forme, pourrait expliquer la présence des tessons inscrits dans un établissement aussi actif que l’eût été selon toute vraisemblance “l’ancienne Chersonèse” tout aussi bien que dans une prétendue polis pour laquelle il n’y a encore aucun autre indice. J’y reviendrai sans doute à une prochaine occasion. Cependant, pour ce qui intéresse notre discussion, il est simplement à retenir que l’établissement de Chersonèse existait déjà dès le dernier quart du VI^e s. au plus tard (les arguments invoqués contre cette date par A. Zedgenidzé, *Rossiskaja Arxeologija* 1993, 3, 50-56 ne me paraissent pas convaincants).

9 Il est intéressant de constater 1) que le terme *emporion* est employé juste un chapitre auparavant par le Ps.-Scylax 67 avec référence aux possessions continentales des Thasiens dans la même phrase dans laquelle l’auteur avait désigné les mêmes établissements comme étant des *poleis* (Εἰσὶ δὲ ἐν Θράκῃ πόλεις Ἑλληνίδες αἶδε: Ἀμφίπολις, Φάργη, Γαληψός, Οἰσύμη καὶ ἄλλα ἐμπόρια Θασίων); 2) que le terme *emporion* figure à Chersonèse même (hélas, sans que l’on puisse dire quelque chose de plus précis sur sa signification) sur deux cachets destinés à timbrer des amphores, datés des années 284-275: V. V. Borisova, *Numizmatika i epigrafika* 11 (1974) pl. XV 9; discussion exhaustive chez Y. Garlan, “Εἰς ἐμπόριον dans le timbrage amphorique de Chersonèse”, dans A. Bresson et P. Rouillard (éds.), *L’Emporion* (Paris 1993) 99-102. Il n’est, certes, pas question de reprendre ici la discussion portant sur les *emporion* des Thasiens (voir dernièrement A. Bresson, “Les cités grecques et leurs emporia”, dans le même recueil, 201-204), mais la cohérence du texte du Ps.-Scylax invite à un rapprochement de leur statuts avec le régime de Chersonèse Taurique; c’est justement ce qu’a fait d’une manière bien ingénieuse V. I. Kac, “Emporij Xersones”, *Antičnyj mir i arxeologija* (Saratov) 7 (1990) 97-111, partant – comme il était encore normal – de la prémisse que l’écrit soit du IV^e s. Non seulement la nouvelle datation de la section pontique du périple n’est pas gênée par la référence à l’*emporion* de Chersonèse, mais bien au contraire, elle donne plus de cohérence au texte et est en mesure de présenter l’établissement de Chersonèse comme un centre commercial, dont les rapports vis-à-vis de sa métropole (ou, plus exactement, de ses métropoles, puisqu’il semble s’agir d’une collaboration mégaro-sinopéenne) seraient bien proches des liens très particuliers entre Thasos et ses colonies.

10 Arnaud (*supra* n. 4) 60-61.

11 Cette forme originale (Τύρις) pour Τύρας constitue l'un des arguments de Baschkoff pour sa haute datation du périple; cf. Arnaud (*supra* n. 4) 60.– A l'occasion du colloque, M. H. Hansen m'a attiré l'attention sur la section 43 du même Périple: Ἡλις ἐστὶν ἔθνος, καὶ πόλεις ἐν αὐτῇ αἰδέ: Κυλλήνη καὶ λιμὴν, καὶ ποταμὸς Ἀλφεῖος, avec la remarque que je partage entièrement: "in this case there can be no doubt that Skylax (intentionally) records the river and not (by mistake) the homonymous river. Cf. also Acheleos (34), Eurotas (46), Mesapios (47), Spercheios (62) etc."

12 Cf. Hdt. 2. 33: τελευτᾷ δὲ ὁ Ἰστρός ἐς θάλασσαν ῥέων τὴν τοῦ Εὐξείνου πόντου διὰ πάσης Εὐρώπης, τῇ Ἰστρίῳ οἱ Μιλησίων οἰκέουσι ἄποικοι.

13 Cf. tout de même Arr., *Peripl. Pont. Eux.* 24: Ἰστρία (mais voir justement à ce propos le commentaire d'Etienne de Byzance: Ἀρρῖανὸς δὲ Ἰστρίαν ὡς Ὀλβίαν αὐτὴν φησι).

14 Sur Apollonia voir plus bas. Sur la date de fondation d'Odessos (autour de 585-570 ou, moins vraisemblablement, plus tard, vers 560) voir, entre autres, Chr. Danov, *Altthra-ken* (Berlin-New York 1976) 260; R. F. Hoddinott, *Bulgaria in Antiquity. An Archaeological Introduction* (Londres 1975) 49; B. Isaac, *The Greek Settlements in Thrace until the Macedonian Conquest* (Leiden 1986) 255; A. J. Graham, dans *CAH III 3* (Cambridge 1982) 161. Sur Istros (?657 selon la tradition; ca. 630 d'après les premiers documents archéologiques) voir dernièrement P. Alexandrescu, "Histria in archaischer Zeit", dans P. Alexandrescu et W. Schuller (éds.), *Histria. Eine Griechenstadt an der rumänischen Schwarzmeerküste* [Xenia. Konstanzer althistorische Vorträge und Forschungen 25 (1990)] 50-51.

15 Ample discussion sur l'évidence littéraire et archéologique chez P. Alexandrescu et S. Morintz, "A propos de la couche précoloniale de Mésambria", *Pontica* 15 (1982) 47-55.

16 Hanell (*supra* n. 3) 128.

17 B. Lenk, *RE* 15, col. 1073.

18 Chr. Danov, *RE Suppl.* 9, col. 1071; V. Velkov, dans *Nessèbre I* (Sofia 1969) 16; idem, dans W. Schuller (éd.), *Die bulgarische Schwarzmeerküste im Altertum* [Xenia 16 (1985)] 31.

19 Velkov, *Nessèbre I*, 16. Isaac (*supra* n. 14) 250-251 est, par contre, beaucoup plus tranchant: "There is no reason to question the authority of Herodotus who says that it was founded in 493 by Chalkedonians and Byzantians who fled before the arrival of the Phoenician fleet".

20 Ehrhardt (*supra* n. 1) 92.

21 M. Casevitz, *Le vocabulaire de la colonisation en grec ancien. Etude lexicologique: les familles de κτίζω et de οἰκέω – οἰκίζω* (Paris 1985) 33-34: 33 exemples dont 6 oracles.

22 Sur deux cent six exemples du verbe: *ibidem* 76.

23 *Ibidem* 76-78.

24 Hérodote, *Histoires. Livre VI*, texte établi et traduit par Ph.-E. Legrand (Les Belles Lettres, Paris 1948) 24.– Voir, cependant, les doutes de J. G. F. Hind dans le commentaire présenté au colloque: "I am not myself convinced that the use by Herodotus of the verb οἰκήσαν for the settlement of this city by Chalkedonians and Byzantines in 493 B.C., means that they settled in an already existing city. It may be so, but the context does not seem to suggest that".

25 Sur Dèmétrios de Callatis et la qualité de ses informations voir Schwartz, *RE IV*, col. 2806-2807, s. v. Demetrios 77.

26 Voir aussi R. Merkelbach (mit Hilfe von F. K. Dörner und S. Şahin), *Die Inschriften von Kalchedon* [IK 20] (Bonn 1980) p. 111.

27 G. Mihailov, *IGB I*² p. 255 renvoie à “schol. ad Dionysium Periegetam, cuius editionem novam non vidi: Dionysii Byzantii Anaplous Bospori una cum scholiis, ed. R. Gün-gerich, Berolini 1927” (en confondant apparemment Denys le Périégète avec Denys de Byzance). Son renvoi est repris ensuite par Velkov, *Nessèbre I*, 15 et *Xenia* 16 (1985) 38 n. 9. Il convient noter, avec Isaac (*supra* n. 14) 250 n. 230, que ni chez Denys de Byzance ni dans les scholies, on ne trouve rien qui intéresse Mésambria.

28 Casevitz (*supra* n. 21) 58-59.

29 N. G. L. Hammond, G. T. Griffith, *A History of Macedonia II* (Oxford 1979) 57-60 (Amyntas I, ca. 540 – mort probablement en 498), 168-170 (Amyntas II, autour de 394/3), 172-180 (Amyntas III, 393-370/69); le seul à ne pas entrer en discussion est Amyntas II à une apparition moins qu'éphémère.

30 Pour la fondation de Callatis à l'époque d'Amyntas I voir surtout D. M. Pippidi, *I Greci nel basso Danubio dall'età arcaica alla conquista romana* (Milan 1971) 38-39 et 63-64. Sur les traces d'U. Koehler, *Abh. Berlin* 1869 [1870] 164, le regretté savant avait d'ailleurs proposé, *StCl* 7 (1965) 329-330, de restituer à la l. 165 de la col. IV de la liste des tributs attiques de 425/4 *ATL I A9 = IG I*² 71 (décret de Thoudippos) Κά[λλατις] à la place de Κα[ρχινίτις]. La proposition n'a été retenue que dans l'apparat critique lors de la réédition des listes dans les *IG*. En fait, si on admet sur la foi d'autres arguments que la cité de Callatis existait à la date des listes, les deux solutions sont à mon avis également possibles. En revanche, si l'existence de Callatis à cette époque est mise en doute, la nouvelle restitution par rapport à celle avancée par les éditeurs des *ATL* et reprise dans les *IG* ne saurait être, à elle seule, l'argument décisif que l'on souhaiterait. – Le problème est que les fouilles de Callatis n'ont jamais été en état de fournir des trouvailles plus anciennes que le seuil du IV^e s., ni dans la ville même, ni dans son territoire; c'est ce qu'a amené nombre de savants à accorder plus de crédit à la variante “Amyntas III”. Voir dernièrement à cet égard J. G. F. Hind, “Archaeology of the Greeks and Barbarian Peoples around the Black Sea (1982-1992)”, *AR* 39 (1993) 89, et A. J. Graham, “Greek and Roman Settlements on the Black Sea Coast: Historical Background”, *Colloquenda Pontica* 1 (1994) 6. Il faut, cependant, retenir que les fouilles de Callatis sont considérablement limitées dans leur ampleur par l'emplacement de la ville moderne de Mangalia, qui superpose entièrement le site antique et que dès l'antiquité même les édifices de la ville romano-byzantine – pour autant que l'on puisse juger d'après les situations connues jusqu'à l'heure qu'il est – semblent avoir profondément bouleversé le site préromain. – Contre ce point de vue, J. G. F. Hind, dans le commentaire présenté au colloque: “It still seems to me that the most likely time of foundation was in the time of Amyntas III, father of Philip. There is not merely the absence of 6th or 5th century B.C. Greek finds from Mangalia town, but also their absence from the χόρα, to be taken into consideration. Furthermore, the political and economic situation in Herakleia in the early 4th century B.C. was ripe for strife, and for the remedy of sending out colonies. The presence of πρόβουλοι at Kallatis [voir plus bas – A. A.] may be explained by a party of aristocrats forming its first settlement”.

31 D. M. Pippidi, “Les Macédoniens sur le Bas-Danube de Philippe II à Lysimaque”, dans *Ancient Macedonia II* (Thessaloniki 1974) 381-396 = *Parerga. Ecrits de Philologie, d'Épigraphie et d'Histoire ancienne* (Bucarest-Paris 1984) 151-164.

32 A. Avram, “Zur Verfassung von Kallatis in hellenistischer Zeit”, *Il Mar Nero* 1 (1994) 167-175.

33 Documentation résumée par N. F. Jones, *Public Organization in Ancient Greece. A Documentary Study* (Philadelphia 1987) 276-278.

34 Ehrhardt (*supra* n. 2) 68-69.

- 35 Voir plus bas n. 65.
- 36 B. Pick et K. Regling, *Die antiken Münzen von Dacien und Moesien II* (Berlin 1910), s. v. *Tomis*; M. J. Price, *SNG IX 1*, pl. XI.
- 37 Voir à cet égard A. Rădulescu et C. Scorpan, “Rezultate preliminare ale săpăturilor arheologice din Tomis (Parcul Catedralei)”, *Pontica* 8 (1975) 9-54.
- 38 M. Munteanu, *Pontica* 7 (1974) 157-159 n°. 1 [*ISM II* 456]: inscription funéraire de la première moitié du IV^e s. A mon avis, il n’y a pas de raison sérieuse de mettre sous le signe du doute la provenance tomitaine de l’inscription, comme le fait I. Stoian, *ISM II* comm. ad 456.
- 39 *ISM II* 1 (règlement sacré), 2 (décret sur l’organisation de la défense de la ville), 5 (décret accordant la proxénie à un citoyen de Tyras), etc. Ces inscriptions ne datent que de la deuxième moitié du II^e s. au plus tôt, sinon d’autour de 100 ou même du début du I^{er} s.
- 40 Jones (*supra* n. 33) 276.
- 41 *IGB I*² 13 bis et 13 ter (décrets accordant la proxénie à un Odessitain, respectivement à un Callatien).
- 42 B. Pick, *Die antiken Münzen von Dacien und Moesien I* (Berlin 1898) 126, 130.
- 43 *IGB I*² 22 (II^e s.) et, très explicitement 13 (milieu du I^{er} s.), l. 13-14: τοῦ τε ἐπώνυμου τῆς πόλεως Διονυσίου οὐκ ἔχοντος ἱερῆ. Cf. L. Robert, *RPh* 33 (1959) 202-203 = *Opera minora selecta V*, 232-233; Z. Gotchéva, “Prêtres éponymes d’Odessos et de Dionysopolis”, *Klio* 62 (1980) 52.
- 44 Il est d’usage que le dieu détienne lui-même l’éponymie: *IGB I*² 22 (II^e s.) et ensuite à l’époque impériale 14 a (III^e s. ap. J.-C.). Sur le thias de Dionysopolis voir *IGB I*² 20. J’ajoute enfin qu’à l’exception de Dionysos aucun des dieux grecs n’est attesté comme faisant l’objet d’un culte civique à Dionysopolis. A Istros en revanche, pour ne donner qu’un seul exemple d’une cité profondément milésienne, Dionysos manque totalement des documents épigraphiques d’époque grecque.
- 45 *ISM I* 15: Βιζώνην μὲν πολιορκούντων.
- 46 W. Blümel, *Die Inschriften von Iassos* [*IK* 28] (Bonn 1985) 408 (inscription datable d’après 167): [K]τησίου τοῦ Ἀπολλω[ν]ίου Βιζωνίου; cf. Robert, *RPh* 33 (1959) 179-180 = *Opera minora selecta V*, 207-208, qui y lisait Ζησίου. On pourrait y ajouter un passage de Clément d’Alexandrie (*Strom.* 5. 5) portant sur des événements survenus en 339 (campagne du roi scythe Ataïas), mais uniquement à condition que la conjecture proposée par V. Iliescu, *RESEE* 7 (1969) 400-404 et *Historia* 20 (1971) 172-185 soit justifiée: Βιζωνιῶν δῆμοῦ au lieu de Βυζαντιῶν δῆμοῦ; contre cette solution: Pippidi, *Parerga* (cf. n. 31) 153 n. 12.
- 47 *IOSPE I*² 32 = *Syll.*³ 495 B l. 17.
- 48 A. Avram, “Untersuchungen zur Geschichte des Territoriums von Kallatis in griechischer Zeit”, *Dacia N. S.* 35 (1991) 130.
- 49 Idem, *ibidem* 117-118 pour la situation archéologique et 114, 131-132 pour les mentions de πύργοι.
- 50 Mihailov, *IGB I*², p. 36: “sed ut inscriptiones demonstrant, elementum Doricum, si revera erat, vestigia nulla reliquit”. Dans le même sens Ehrhard (*supra* n. 2) 66-67.
- 51 Strab. 1. 3. 10 et 7. 6. 1 (Pomp. Mel. 2. 2. 22; Plin. *NH* 4. 11. 44).
- 52 Eutr. 6. 10.
- 53 L’inscription sera publiée dans le V^e vol. des *IGB*, dont le manuscrit avait été achevé par le regretté G. Mihailov peu avant sa mort. Cf. pour l’instant K. Banev et M. P. Dimitrov, *Thracia Pontica* 2 (1982) 34-37 et *SEG* 37, 607.
- 54 Avram (*supra* n. 48) 106-108.

- 55 IGB I² 388 bis = ISM I 64 (II^e s.).
- 56 Strab. 7.6.1: Μεσημβριανῶν πολίχνιον (cf. 9.5.19; Plin. *NH* 4.11.45).
- 57 Toutefois, il est également possible que le nom soit tiré des “Istriens” dans le sens d’habitants de la région du fleuve Istros (J. G. F. Hind, commentaire présenté au colloque).
- 58 Pour le nom de la ville et pour ses relations avec Istros et Tyras à l’époque hellénistique voir l’inscription annoncée par Yu. G. Vinogradov, *Ancient Civilizations from Scythia to Siberia* I (1994) n^o. 13. Sur l’origine istrienne du site cf. A. Avram, *StCl* 27 (1991) 23.
- 59 I. M. Sekerskaja, *Antičnyj Nikonij i ego okruga v VI-IV vv. do n. e.* (Kiev 1989).
- 60 *ATL* I A 9 = IG I³ 71 (décret de Thoudippos), col. IV, l. 167, rest. Νυξ[ονία].
- 61 M. Mănuclu Adameșteanu, “Le rôle de la colonie grecque Orgamé dans la diffusion des éléments de civilisation hellénique”, dans *Actes du XII^e Congrès International d’archéologie classique (Athènes 1983)* I (Athènes 1983) 169-175; eadem, “Orgamé polis”, *Pontica* 25 (1992) 55-67, avec des remarques sur les sources, présentation de l’évidence archéologique et bibliographie complète.
- 62 A. Avram, “Poleis und Nicht-Poleis im Ersten und Zweiten Attischen Seebund”, dans M. H. Hansen et K. Raafaub (éds.), *Studies in the Ancient Greek Polis*. Papers from the Copenhagen Polis Centre 2. *Historia Einzelschriften* 95 (Stuttgart 1995) 197.
- 63 Voir n. 34.
- 64 C’était surtout la thèse à la mode dans certains travaux soviétiques des années ’50-’60, abandonnée depuis lors par la plupart des savants. Comme je l’ai dit, il n’est pas question d’entrer ici dans des détails sur le concept d’*emporion*. Je renvoie simplement au beau recueil (cf. n. 9) d’A. Bresson et P. Rouillard et, spécialement sur le Pont, à l’article à paraître de J. G. F. Hind, *Il Mar Nero* 2 (1995) dont je partage entièrement les vues.
- 65 On en trouvera une analyse approfondie chez Vinogradov (*supra* n. 8) 47-49.
- 66 D’ailleurs, le texte le dit μονοπώλιον τοῦτο διανοουμένον κατασκευάσαι τῶν Καλλιτιανῶν; ce qui veut dire que les Callatiens essayaient “sich die Einnahmen aus dem Handel des Nachbarn, d. h. vor allem die Zoll- und anderen Marktgebühren anzuzeigen”: Vinogradov (*supra* n. 8) 48.
- 67 Je verrais volontiers un indice pour la fondation istrienne de Tomis dans le fait – qui ne semble pas avoir retenu l’attention qu’il méritait – que l’une des traditions locales de Tomis faisait des Dioscures les “fondateurs de la cité”. En effet, dans une inscription tardive gravée sur une base de groupe statuaire représentant les Dioscures (époque des Sévères: *ISM* II 122) ceux-ci figurent comme κτίστ[αι τῆς πόλεως]. Qui plus est, dès la basse époque hellénistique (*ISM* I 2 = *Syll.*³ 731 l. 37-38) on sacrifiait annuellement ὑπέρ τῆ[ς] τοῦ δήμου σωτηρία[ς] Μητρὶ θεῶν καὶ Διοσκόροις, alors que les mêmes Dioscures sont représentés sur les monnaies autonomes de Tomis (Pick et Regling [*supra* n. 36] 596, n^o. 3; cf. 602 avec n. 1), ce qui leur vaut le statut de dieux civiques. Or, le culte des Dioscures est absent de Milet – Ehrhardt (*supra* n. 2) 187 – alors qu’il est en revanche bien représenté à Istros: *ISM* I 112, 123 etc.. Quoi qu’il en soit, à en consulter l’ouvrage exhaustif de W. Leschhorn, “Gründer der Stadt”. *Studien zu einem politisch-religiösen Phänomen der griechischen Geschichte* (Stuttgart 1984), il n’y a guère d’autre exemple de Dioscures comme κτίσται d’une cité, sauf à Tomis (367, cat. n^o. 52). N’empêche qu’à l’époque impériale une autre tradition – dont les monnaies nous ont conservé le souvenir: I. Stoian, *Dacia N. S.* 10 (1966) 353; cf. L. Robert, *JSav* 1978, 41 – tirait le nom de la ville d’un prétendu Κτίστης Τόμος; dans ce cas il s’agit de la coutume bien fréquente de créer des étiquettes à partir du nom de la cité, ce qui fait que cette tradition soit dépourvue de signi-

fication. Mais la tradition sur les Dioscures – d’une part parce qu’elle est attestée dès l’époque hellénistique, d’autre part parce qu’elle est soutenue par des catégories de documents bien diverses – pourrait soulever un certain intérêt.

68 Voir P. Goukowsky, *Essai sur les origines du mythe d’Alexandre (336-270 av. J.-C.)*, II. *Alexandre et Dionysos* (Nancy 1981), notamment 79-83. Cf. W. W. Tarn, *The Greeks in Bactria and India*² (Cambridge 1951) 11: “The names ending in *-polis*, like Alexandropolis, Dionysopolis, Macedonopolis, are almost certainly names assumed by the settlers themselves, either to claim that they went back to Alexander or to honour their god or themselves”.

69 Voir Hdt. 4. 78-80 sur la mésaventure du roi scythe Scylès, initié aux mystères du dieu extatique à Olbia au V^e s.; cf. A. Avram et F. Lefèvre, “Les cultes de Callatis et l’oracle de Delphes”, *REG* 108 (1995) 17-19, inscription de Callatis du IV^e s.. A Dionysopolis même le thiasse des βαχχεασταί est attesté dès le III^e s. (*IGB* I² 20).

70 Voir n. 43.

71 Cf. un cas pareil aux confins orientaux de l’empire d’Alexandre: Νάγαρα ἢ καὶ Διονυσόπολις (Ptol. 7.1.42).

72 Diod. 20.25.1; cf. Avram (*supra* n. 48) 104; idem (*supra* n. 32) 169-170.

73 Casevitz (*supra* n. 21) 157.

74 I. Venedikov et alii, *Apolonija* (Sofia 1963) cat. n^{os}. 780 et 781; cf. P. Alexandrescu, “La céramique de la Grèce de l’Est dans les colonies pontiques”, dans *Les céramiques de la Grèce de l’Est et leur diffusion en Occident* (Paris-Naples 1978) 52-61. A y ajouter une oenochoé WGS d’autour de 620-600: *Izkustvo*, 1975, 3-4, 30-31.

75 C’est la possibilité qu’envisage G. L. Huxley, *The Early Ionians* (Londres 1966) 101.– Comme on le voit, il y a donc au moins deux cas (Apollonia et Mésambria) où il est question de colons supplémentaires et au moins un cas (Chersonèse) où il s’agit d’une véritable fondation coloniale sur l’emplacement d’un ancien *emporion*. Les données archéologiques (épanouissement des structures urbaines et des χώματα d’Istros et d’Olbia à partir de la deuxième ou la troisième génération de colons, quelques changements dans la structure du lotissement funéraire à Istros etc.) donneraient à penser dans la même direction dans le cas d’Istros et d’Olbia. Voir déjà P. Alexandrescu, “Notes de topographie historique”, *Dacia N. S.* 22 (1978) 335-337; Iu. Vinogradov, Ia. Domanskij, K. Marčenko, “Sources écrites et archéologiques du Pont Nord-Ouest. Analyse comparative”, dans Lordkipanidzé et Lévêque (*supra* n. 8) 131.

76 Cf. Danov (*supra* n. 14) 210, qui date ces événements du VI^e s., “wohl kaum zu Unrecht” selon H.-J. Gehrke, *Stasis. Untersuchungen zu den inneren Kriegen in den griechischen Staaten des 5. und 4. Jahrhunderts v. Chr.* (München 1985) 24 et n. 1; cf. 255. D’autres troubles politiques causés par la gestion incorrecte des finances publiques (Arist. *Pol.* 1306 a 6-9) relèvent sans doute d’un contexte institutionnel plus élaboré et pourraient éventuellement être datés du début du IV^e s.. Ce sont justement ces troubles auxquels il me semble que fait allusion Enée le Tacticien (20. 49) lorsqu’il décrit les mesures de sécurité prises par les Apolloniates après être tombés victimes d’un stratagème par lequel on aurait forcé les portes de la ville.

77 Je prends le mot “mégarien” dans le sens général; comme on le sait, Callatis a été fondée par Héraclée du Pont, qui était, à son tour, une colonie mégarienne.

78 Ehrhardt (*supra* n. 2) passim.

79 *ISM* I 54.

80 *IGB* I² 46. Cf. Robert, *RPh* 33 (1959) 193 = *Opera minora selecta* V, 223 n. 1; Gotchéva (*supra* n. 43) 50-51.

- 81 D'autant plus qu'il s'agit de la ville d'Apollon, qui a d'ailleurs fourni sur le culte du dieu les documents les plus importants de toutes les villes de la zone.
- 82 M. Piérart, "Les ΕΠΙΜΗΝΙΟΙ de Milet", *AntClass* 38 (1969) 365-388; cf. Ehrhardt (*supra* n. 2) 210-213.
- 83 *ISM* I 65 et 55 (Istros); *IGB* I² 39 (Odessos); *IGB* I² 388 bis = *ISM* I 64 et *IGB* I² 390 (Apollonia).
- 84 C'est l'opinion de Mihailov, *IGB* I², p. 87 (comm. ad 39).
- 85 Cf. D. M. Pippidi, *Epigraphische Beiträge zur Geschichte Histrias in hellenistischer Zeit* (Berlin 1962) 36-37.
- 86 Ehrhardt (*supra* n. 2) 208-210.
- 87 Idem, *ibidem* 62.
- 88 *IGB* I² 322 bis: βασιλεύων.
- 89 Il faut dire, cependant, que celle-ci manque même des décrets dont on a conservé le préambule. Pour autant que l'on puisse juger d'après les quelques douzaines de documents conservés dans une mesure inégale, il paraît que le formulaire des décrets de Mésambria était moins complexe que celui de Callatis.
- 90 Hanell (*supra* n. 3) 157.
- 91 *IK* 20 (cf. n. 26) 7: Βασιλεὺς Προμαθίων Θεοδότου, ἱερομνάμων Ἐρμαῖος Ἐρμαῖου.
- 92 Cf. nn. 16-19.
- 93 Avram (*supra* n. 32) 167-175. Sur l'orthographe voir F. Bechtel, *SGDI*, comm. ad 3016.
- 94 A. Aricescu, *StCl* 5 (1963) 315-318; sans doute également *Il Mar Nero* 1 (1994) 176 (restitution).
- 95 *IGB* I² 315.
- 96 *ISM* I 6, 19, 40 (Istros); Aricescu (*supra* n. 94), sans doute aussi A. Avram et M. Bărbulescu, *Pontica* 25 (1992) 167-170 n°. 1 (Callatis).
- 97 *IGB* I² 323, 324, 326 et *SEG* 30 702-704. Cf. M. Alexandrescu Vianu, "L'iconographie des reliefs aux stratèges de Mésambria", *StCl* 24 (1986) 99-107. Il conviendrait de réexaminer l'ancienne théorie d'A. Boeckh, comm. ad *CIG* 1052 [*IG* VII 11], selon laquelle le nombre originare des stratèges à Mégare aurait été de cinq (correspondant au nombre des κώμαι; cf. Plut. *Quaest. Gr.* 17) et qu'après l'apparition d'une nouvelle κώμη il aurait été augmenté à six; voir à ce propos les observations de W. Dittenberger, *IG* VII, p. 2 comm ad 1; A. Kaloyéropoulou, "Un nouveau décret de proxénie de Mégare", *AAA* 7 (1974) 144-146. Car dans ces circonstances on ne saurait expliquer le nombre de six stratèges à Mésambria. L'évidence du monde colonial nous contraint à admettre qu'au moins à la fin du VI^e s. (date de la fondation de Mésambria) il y avait à Mégare six stratèges.
- 98 Avram (*supra* n. 32) 176.
- 99 *SGDI* 3089 et *IGRRP* I 656.
- 100 G. Bordenache, *Dacia N. S.* 4 (1960) 495-497 n°. 5 [E. Pfuhl et H. Möbius, *Die ostgriechischen Grabreliefs* (Mainz 1977-1979) n°. 1549]; fin du III^e – première moitié du II^e s. Cf. M. Alexandrescu Vianu (*supra* n. 97) 104 et photo fig. 5.
- 101 Pour tous ces aspects voir, à la lumière de quelques documents inédits, Avram et Lefèvre (*supra* n. 69) 7-23.
- 102 On trouvera l'état des questions chez Ehrhardt (*supra* n. 2) 130-147.
- 103 Alexandrescu (*supra* n. 14) 70-74.
- 104 M. Alexandrescu Vianu, dans *Mélanges Pierre Lévêque* III (Paris 1989) 1-5.
- 105 Il s'agit notamment d'un graffite portant une dédicace à Artémis Pytheia: *SEG* 3,

557; cf. L. Robert, *RA* 1933, 134 = *Opera minora selecta* III, 1589; M. Sève, *BCH* 103 (1979) 358 n. 181. Le culte bien rare d'Artémis Pytheia (Pythié) est attesté à Didymes par des documents d'époque hellénistique, mais sa présence à Apollonia "prouve que le culte à Milet n'est pas tardif, puisque les colons l'ont emporté à Apollonia": Robert, *RPh* 33 (1959) 226-227 = *Opera minora selecta* V, 256-257.

106 *ISM* I 172.

107 A Istros une base de statue de la déesse du tout début du IV^e s. (*ISM* I 170) porte la dédicace du même personnage qui avait consacré la statue à Apollon Iêtros (*ISM* I 169).

108 D. M. Pippidi, dans *Histria* I (Bucarest 1954) 231-278; idem, "Gli scavi nella zona sacra di Histria. Stadio attuale", *Dacia N. S.* 6 (1962) 139-156; D. Theodorescu, "Un chapiteau ionique de l'époque archaïque tardive et quelques problèmes concernant le style d'Histria", *Dacia N. S.* 12 (1968) 261-303; K. Zimmermann, "Ausgrabungen in der Tempelzone von Histria", *EAZ* 22 (1981) 453-467.

109 *ISM* I 8 (mentionnant l'autel de Zeus Polieus) et 54.

110 Zimmermann (*supra* n. 108); Alexandrescu (*supra* n. 14) 56-57. La zone sacrée d'Istros et notamment le temple d'Aphrodite ont fait l'objet de recherches archéologiques minutieuses dans les années '60-'70. P. Alexandrescu et ses collaborateurs sont en train d'en achever la publication dans le VII^e volume de la série archéologique *Histria*.

111 Le document le plus important est à cet égard une tuile de la première moitié du VI^e s. provenant du toit du temple (ce qui a, d'ailleurs, offert l'argument décisif quant à la déesse à laquelle le temple était consacré): K. Zimmermann, "Zu den Dachterrakotten griechischer Zeit aus Histria", dans Alexandrescu et Schuller (cf. n. 14) 155-177 et pl. 20; idem, *Hesperia* 59 (1990), 228 et pl. 29 d-e (cf. *Bull. ép.* 1991, 105). La tuile porte une dédicace à Aphrodite: *ISM* I 101, avec une lecture sensiblement améliorée par L. Moretti, "Il Corpus delle iscrizioni di Histria e una dedica arcaica ad Afrodite", *RFIC* 111 (1983) 52-57. – Aphrodite dans des inscriptions de basse époque classique et d'époque hellénistique: *ISM* I 108, 113, 118, 119. Aphrodite figure avec l'épiclèse *Pontia* dans la dédicace *ISM* I 173 du II^e s., mais il s'y agit apparemment d'une épithète plus récente. Il reste à savoir quelle Aphrodite était vénérée à Istros à l'époque archaïque.

112 Voir les terres cuites représentant Aphrodite chez Hoddinott (*supra* n. 14) 38.

113 Voir l'inscription de Callatis et le passage de Pausanias cités ci-après. Les deux épicleses de Dionysos ne se rencontrent jusqu'à l'heure qu'il est que dans ces deux documents. Qui plus est, un règlement sacré de Callatis du II^e s. nous fait connaître un Δασυλλεῖον, à savoir le sanctuaire de Dionysos *Dasyllios*: F. Sokolowski, *Lois sacrées des cités grecques* (Paris 1969) n^o. 90; réédition à partir d'une nouvelle disposition des fragments: A. Avram, "Un règlement sacré de Callatis", *BCH* 119 (1995) 235-252. Une étrange coïncidence serait ensuite la dernière occurrence de Δασύλλος, cette fois-ci comme nom porté par un auxiliaire de Dionysos, originaire sans doute d'Héraclée du Pont: Nonnos, *Dionysiaca* 30. 188-190; cf. P. Chuvin, *Mythologie et géographie dionysiaques. Recherches sur l'oeuvre de Nonnos de Panopolis* (Paris 1991) 64 n. 35 et 306 n. 77.

114 Pour la déesse Malophoros dans le monde mégarien voir Hanell (*supra* n. 3) 175-180. Le calendrier mégarien connaît le mois Μάλοφορος, attesté y compris à Callatis. A Mésambria voir la dédicace à Malophoros *IGB* I² 370 bis. Cette dernière inscription a été trouvée en fait à Anchialos, un fortin disputé entre Mésambria et Apollonia, mais sa provenance mésambrienne ne fait guère de difficulté: où l'inscription est une pierre errante (à petite distance, il est vrai) ou bien elle provient d'Anchialos même et est datée alors d'une époque à laquelle ce site se trouvait sous la domination mésambrienne. Voir aussi *Bull. ép.* 1962, 202.

115 Pour Apollon Pythien à Mégare et dans ses colonies voir Hanell (*supra* n. 3) 164-170. A Mésambria les inscriptions mentionnent un sanctuaire d'Apollon, dans lequel on exposait les décrets de la cité: *IGB* P 307, 307 bis, 308 bis, 312, 315. L'épiclèse n'y est jamais mentionnée, sauf peut-être dans la dernière des inscriptions citées, où à la l. 10 on pourrait songer, avec son premier éditeur (A. Salač) et en dépit des doutes de G. Mihailov, à [ἱερ]ὸν τοῦ Ἀπόλλωνος τοῦ [Πυθίου]. Pour les relations de Callatis avec l'oracle d'Apollon Pythien voir n. 101.

116 Héraclès figure sur les premières émissions monétaires de Callatis; cf. Pick (*supra* n. 42) n^{os}. 196-204. Une inscription du tout début du III^e s. mentionne un sanctuaire d'Héraclès: Aricescu (*supra* n. 94). J'y ajoute enfin une dédicace encore inédite d'une association de culte à Héraclès Ἀλεξίκακος.

117 Inscription du IV^e s. publiée par Avram et Lefèvre (*supra* n. 69).

118 Traduction de J. Pouilloux, éd. M. Casevitz, F. Chamoux, J. Pouilloux (Belles Lettres, Paris 1992).

119 Zeus Polieus et Zeus Sôtèr étaient les protecteurs de l'Acropole, respectivement de l'agora; cf. S. Guettel Cole, "Civic Cult and Civic Identity", dans M. H. Hansen (éd.), *Sources for the Ancient Greek City-State*. Acts of the Copenhagen Polis Centre 2. Det Kongelige Danske Videnskabernes Selskab, Historisk-filosofiske Meddelelser 72 (Copenhague 1995) 301-304. Par conséquent, étant liés aux institutions politiques, il convient de leur concéder une ancienneté à peu près équivalente à celle de la *polis* même, surtout dans les fondations coloniales dont l'espace politique est défini dès le moment du débarquement. D'ailleurs, la plus ancienne inscription de Callatis (graffite au seuil du IV^e s.) est une dédicace à Zeus Σωτήρ: E. Popescu, *SCIV* 15 (1964) 545-549 [*SEG* 24, 1032; 34, 736]. Dans une inscription hellénistique fragmentaire, aujourd'hui introuvable, publiée par T. Sauciuc-Săveanu, *Dacia* 7-8 (1937-1940) 250-251 n^o. 17 je restitue ΔΙΠΙΟΛ en Δὺ Πολ[τεῖ].

120 Cole (*supra* n. 119) 304 estime que "the term Πολιάς itself seems usually to have retained its primary reference to the acropolis and to have been understood as referring to the wider city only by analogy. Thus Athena protected the acropolis just as the acropolis protected the city". Pour les mêmes raisons que pour Zeus Polieus je crois que les origines du culte d'Athana Polias doivent remonter à l'époque des premières structures politiques de Callatis. J'ajoute qu'Athana Polias semble avoir eu un temple à Mégare: Paus. 1. 42. 4, avec le commentaire de Hanell (*supra* n. 3) 49-50. A Callatis elle figure sur des monnaies autonomes du début de l'époque hellénistique: Pick (*supra* n. 42) n^{os}. 234-247; bien plus, elle est attestée par une dédicace du IV^e s.: D. M. Pippidi, *Scythica Minora. Recherches sur les colonies grecques du littoral roumain de la Mer Noire* (Bucarest-Amsterdam 1975) 122 n^o. 1. Athana Soteira n'est pas attestée à Callatis; en revanche, elle est présente à Mésambria (*IGB* P 325).

121 Je remercie vivement J. G. F. Hind – l'auteur d'un commentaire conçu comme une réponse au rapport ici présent –, M. H. Hansen, P. Alexandrescu et M. Piérart pour les remarques critiques et les suggestions de toute sorte dont ils m'ont fait part.

